

# PROTÉGEZ-VOUS CONTRE LA FRAUDE



## Quatre façons d'éviter les fraudes en matière d'investissement :

- 1 Prenez le temps de bien réfléchir à votre décision** – Si l'offre de placement est légitime, vous ne devriez pas être obligé d'investir sur-le-champ.
- 2 Faites des recherches sur le placement assurez-vous de bien comprendre les modalités, les risques et les frais qui s'y rattachent** – Vérifiez qu'il cadre avec vos objectifs financiers ainsi qu'avec vos autres placements.
- 3 Obtenez un deuxième avis** – d'un représentant financier inscrit, d'un avocat ou d'un comptable, ou communiquez avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) au 1-877-785-1555.
- 4 Vérifiez les antécédents de votre conseiller financier** – Vérifiez le statut de l'inscription de votre représentant financier auprès de la CVMO ou utilisez notre outil de recherche en ligne à [VerifiezAvantDinvestir.ca](http://VerifiezAvantDinvestir.ca)

## Six façons de vous protéger contre les escrocs et l'usurpation d'identité :

- **Supprimez les courriels non sollicités** – Aucune société légitime ne vous demandera vos renseignements personnels par courriel.
- **Ne donnez jamais vos renseignements personnels au téléphone** – Si la personne déclare travailler pour votre banque ou votre société de carte de crédit, raccrochez puis appelez votre institution financière au numéro se trouvant dans l'annuaire téléphonique ou sur le site Web de l'institution pour vérifier si l'appel est légitime.
- **Gardez les renseignements de votre compte bancaire et de votre carte de crédit confidentiels** – Ne communiquez jamais vos mots de passe à qui que ce soit. Déchiquez tout document comportant vos numéros de comptes.
- **Soyez vigilant lorsque vous faites des achats en ligne** – Inscrivez votre numéro de carte de crédit uniquement sur des sites sécurisés que vous savez être dignes de confiance. Ne permettez pas au site Web de conserver les renseignements de votre carte de crédit au dossier.
- **Signalez les cartes de crédit perdues ou volées sans attendre** – Plus vous signalez rapidement la perte d'une carte, moins vous risquez de devoir payer les montants facturés frauduleusement.
- **Examinez vos relevés chaque mois** – Si vous remarquez des frais que vous n'avez pas engagés, signalez immédiatement ce problème à votre banque ou à votre société de carte de crédit.

### Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

20, rue Queen Ouest, 22<sup>e</sup> étage, Toronto ON, M5H 3S8  
Tél : 1-877-785-1555 Courriel : [inquiries@osc.gov.on.ca](mailto:inquiries@osc.gov.on.ca)

 [GetSmarterAboutMoney](https://www.facebook.com/GetSmarterAboutMoney)  [@smarter\\_money](https://twitter.com/smarter_money)

[GerezMieuxVotreArgent.ca](http://GerezMieuxVotreArgent.ca)



COMMISSION DES  
VALEURS MOBILIÈRES  
DE L'ONTARIO

